



Mode d'emploi

Inscriptions aux services périscolaires

Année 2022/2023

Groupe scolaire Robert Magnin, école de Neuvecelle

Dépôt des dossiers avant le 17 juin 2022

Si vous aviez en 2021-2022 un enfant inscrit à l'école de Neuvecelle et que vous avez déjà un compte eTicket à Neuvecelle vous devez :

- Contrôler et mettre à jour les données **de votre dossier dans eTicket** (ex : n° téléphone)
- Vérifier toutes les personnes autorisées à récupérer votre enfant dans l'onglet « parents »
- Insérer une photo récente de chaque enfant : depuis le portail famille, cliquer sur la vignette de l'enfant, « éditer », « modifier », joindre la photo
- Ne pas modifier le niveau scolaire de votre enfant, cela sera fait par le guichet à la rentrée
- Lire le document « **règlement intérieur et fonctionnement des services périscolaires** »
- Fournir de préférence via eTicket : une **attestation d'assurance scolaire par enfant** (responsabilité civile + individuelle accident) « dossier », « documents », « ajouter »
- Si vous avez un nouvel enfant à inscrire, après avoir reçu confirmation de l'inscription à l'école, l'ajouter dans eTicket : « dossier-enfant-+ »
- Enregistrer vos modifications : un message « relecture en cours » s'affiche, signifiant que vos changements ont bien été envoyés
- Lorsque tous les documents sont en ligne et que le dossier est complet**, retourner le bordereau de retour dans la boîte aux lettres du Guichet périscolaire au plus tard le vendredi 17 juin 2022

Si vous êtes une nouvelle famille, vous devez :

- Après avoir reçu confirmation de l'inscription à l'école, contacter le guichet périscolaire par mail afin d'obtenir un identifiant eTicket. (Si vous n'avez pas d'accès internet, vous devez retirer un dossier papier complet à la mairie ou au Guichet périscolaire et déposer le dossier complet au guichet).
- Renseigner votre dossier eTicket en ligne : compléter les informations « enfants » et « parents »
- Insérer une photo récente de chaque enfant : depuis le portail famille, cliquer sur la vignette de l'enfant, « éditer », « modifier », joindre la photo
- Ajouter toutes les personnes autorisées à récupérer votre enfant dans l'onglet « parents + »
- Lorsque votre dossier est complet, enregistrer vos modifications : un message « relecture en cours » s'affiche, signifiant que vos changements ont bien été envoyés. **Attention, sans cette étape aucune information ne nous parviendra, elle est donc primordiale.**
- Lire le document « **règlement intérieur et fonctionnement des services périscolaires** »
- Joindre les documents suivants en ligne : « dossier », « documents », « ajouter »
 - ✓ Une **attestation d'assurance scolaire par enfant** (responsabilité civile + individuelle accident)
 - ✓ Une copie complète de l'**Avis d'imposition 2021** (sur les revenus 2020)
 - ✓ Le dernier justificatif de **paiement** d'allocations familiales (CAF et/ou Suisse)
- Lorsque tous les documents sont en ligne et que le dossier est complet**, déposer le bordereau de retour à Madame Granger au guichet périscolaire au plus tard le vendredi 17 juin 2022.

Pour toutes les familles : dès que votre dossier sera traité, vous aurez accès aux plannings de l'année 22/23. Si vous avez besoin des services périscolaires dès la semaine de la rentrée, saisissez vos inscriptions au planning eTicket avant le 23 août 2022

Les dossiers de réinscription remis après le 17 juin 2022 feront l'objet d'une pénalité de 10 euros

Pour tout renseignement, contacter le guichet périscolaire :
guichet.periscolaire@mairie-neuvecelle.fr ou au 06.29.86.11.22